

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 janvier 2016

DCM N° 16-01-28-17

Objet : Acquisition d'une emprise foncière située rue Georges Ducrocq.

Rapporteur: M. LIOGER

Suite à la restructuration du réseau bus et à la mise en place du « MET », les bus circulent en double sens rue Georges Ducrocq.

Or, le stationnement en épis et la faible largeur de chaussée ne permettent pas une circulation des bus et des voitures en toute sécurité, et dès lors, le profil actuel de la voirie et les nouveaux usages suscitent des incompréhensions de la part des riverains.

Afin de pallier ces problèmes, il est apparu indispensable de procéder à une réorganisation du stationnement en emplacements longitudinaux et à des aménagements au niveau des trottoirs.

Cette opération de réaménagement, dont Metz Métropole, entité porteuse, assure le financement à hauteur de 160 000 €, nécessite l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 13 m² appartenant à la Caisse d'Allocations Familiales et à Metz Habitat Territoire.

Il est donc proposé d'acheter cette emprise à l'euro symbolique.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'accord de la Caisse d'Allocations Familiales,

VU l'accord de Metz Habitat Territoire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1- D'ACQUERIR une emprise approximative de 13 m2 à distraire de la parcelle cadastrée sous :

BAN DE PLANTIERES-QUEULEU :

Section RA – n° 90 – Rue Georges Ducrocq – 96 a 09 ca

dont Metz Habitat Territoire - 10, rue du Chanoine Colin 57 000 METZ et la Caisse d'Allocations Familiales - 4, Boulevard du Pontiffroy 57774 METZ sont propriétaires ;

2- DE REALISER cette acquisition moyennant l'Euro symbolique ;

3- DE FINANCER cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

4- DE PRENDRE les frais d'acte et d'arpentage à la charge de la Ville de Metz ;

5- DE REQUERIR l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

6- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ESPACE PILATRE DE ROZIER

Autorisation pour la cession à titre gratuit de 12 m² de terrain à la ville de Metz

M. PONTE rappelle que la Caf de la Moselle est copropriétaire avec Metz Habitat Territoire de Metz d'un ensemble de bâtiments situés 2, rue Georges Ducrocq à Metz, confié en gestion à l'Association Etap' Habitat, gestionnaire du Foyer de Jeunes Travailleurs.

La ville de Metz nous a sollicité dans le cadre du projet de requalification de la rue Georges Ducrocq à Metz pour acquérir, au profit de Metz Métropole, une surface de terrain d'environ 12 m² contenue dans la section RA parcelle 90 d'une contenance totale de 96 a 09 ca, afin de faciliter la circulation des transports en commun.

Interrogé par les services de la Caf de la Moselle, le gestionnaire n'a pas exprimé de réserves concernant ce projet pour lequel Metz Métropole prend à sa charge l'ensemble des frais liés à l'établissement de l'acte notarié.

Metz Métropole s'engage, par ailleurs, à aménager gracieusement un, voire deux, emplacements de stationnement pour handicapés sur notre parking.

En conséquence, il est proposé au conseil d'autoriser la cession à l'euro symbolique, au profit de Metz Métropole, dudit terrain représentant une surface d'environ 12 m².

Le conseil d'administration donne, à l'unanimité, son accord sur cette proposition.

*
* *

Metz, le 25 juin 2015

Pour extrait conforme,
Le Directeur




Laurent PONTE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DECEMBRE 2015

Administrateurs présents avec voix délibérative :

KAUCIC Isabelle - DEGLIN Thierry - DULIEU Nadine – FERRARO Françoise – GOEPNER Michel – IBILI Güngör KRAUSENER Gilbert – MENEL Marc – NZIHOU Patrice - PACORET Henri – QUILLOT Anne-Noëlle RAMON Serge - STEIN Danielle – TRITZ Jean-Paul - TOULOUZE Jean-Michel - VANNSON Stéphane

Administrateurs absents excusés avec pouvoir :

PEPPOLONI Christine avec pouvoir à MENEL Marc
SAADI Selima avec pouvoir à NZIHOU Patrice
GLANOIS ROLLAND Florence avec pouvoir à Jacques CLEMENT
NAVROT Frédéric avec pouvoir à KAUCIC Isabelle

Administrateurs absents :

BOUR Jean-Pierre - MARCHAL Valérie

Assistaient également à la séance : LAAFOU Souad, Secrétaire CE, - DILLENCHNEIDER Francis, Responsable du Service Juridique - DE SAINT ALBIN Emeric, Directeur du Patrimoine et des Investissements - ENENKEL Anne, Directrice de la Gestion Locative - NOEL Marie-Joëlle, Directrice Financière.

Excusée : LECLERE Marion, Secrétaire Générale - DUHAUT Laurent, Directeur des Services à la Clientèle BOUCHAUD Eric, Directeur Général par intérim - SCHNEIDER Marc, Chef du Service Habitat à la Direction Départementale des Territoires de la Moselle

POINT 9.2 - CESSION D'UNE PARCELLE RUE GEORGES DUCROCQ A METZ

DELIBERATION

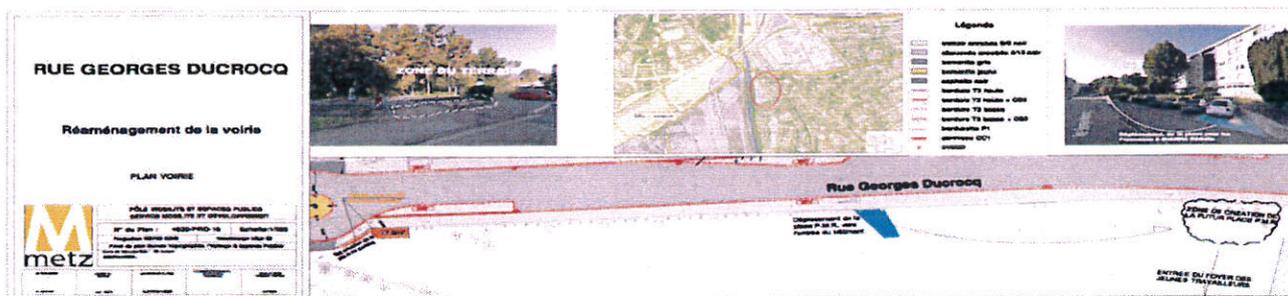
L'Office est propriétaire à hauteur de 166/409^{ème} indivis de la parcelle cadastrée sous section RA n°90 d'une superficie de 96,09 ares où est implanté un Foyer du Jeune Travailleur, le second propriétaire étant la CAF de la Moselle.

Dans le cadre du réaménagement de la rue Georges Ducrocq, la Ville de Metz désire acquérir une parcelle de 12,8 m² à prendre de la parcelle cadastrée sous section RA numéro 90, moyennant le prix de un euro.

En contre partie, la Ville de Metz s'engage à déplacer la place PMR qui serait supprimée, devant l'entrée principale du Foyer du Jeune Travailleur.

Le Foyer du Jeune Travailleur a été consulté préalablement et a donné son accord sur ce projet.

France Domaine a émis un avis en date du 19 Octobre 2015 en indiquant que la valeur vénale de la parcelle d'environ 12,8 m² à prélever de la parcelle cadastrée sous section RA n°90 est de un euro symbolique.



Proposition est faite au Conseil d'Administration :

- d'autoriser la cession des 12,8 m² à prendre de la parcelle cadastrée sous section RA n°90 au profit de la Ville de Metz moyennant le prix de un euro,
- d'autoriser le Directeur Général à conclure et engager toutes démarches et tous actes et documents relatifs à cette cession, et notamment l'ajustement de la convention de location globale du foyer du jeune Travailler et la vente de la parcelle concomitamment avec la CAF de la Moselle.

DECISION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

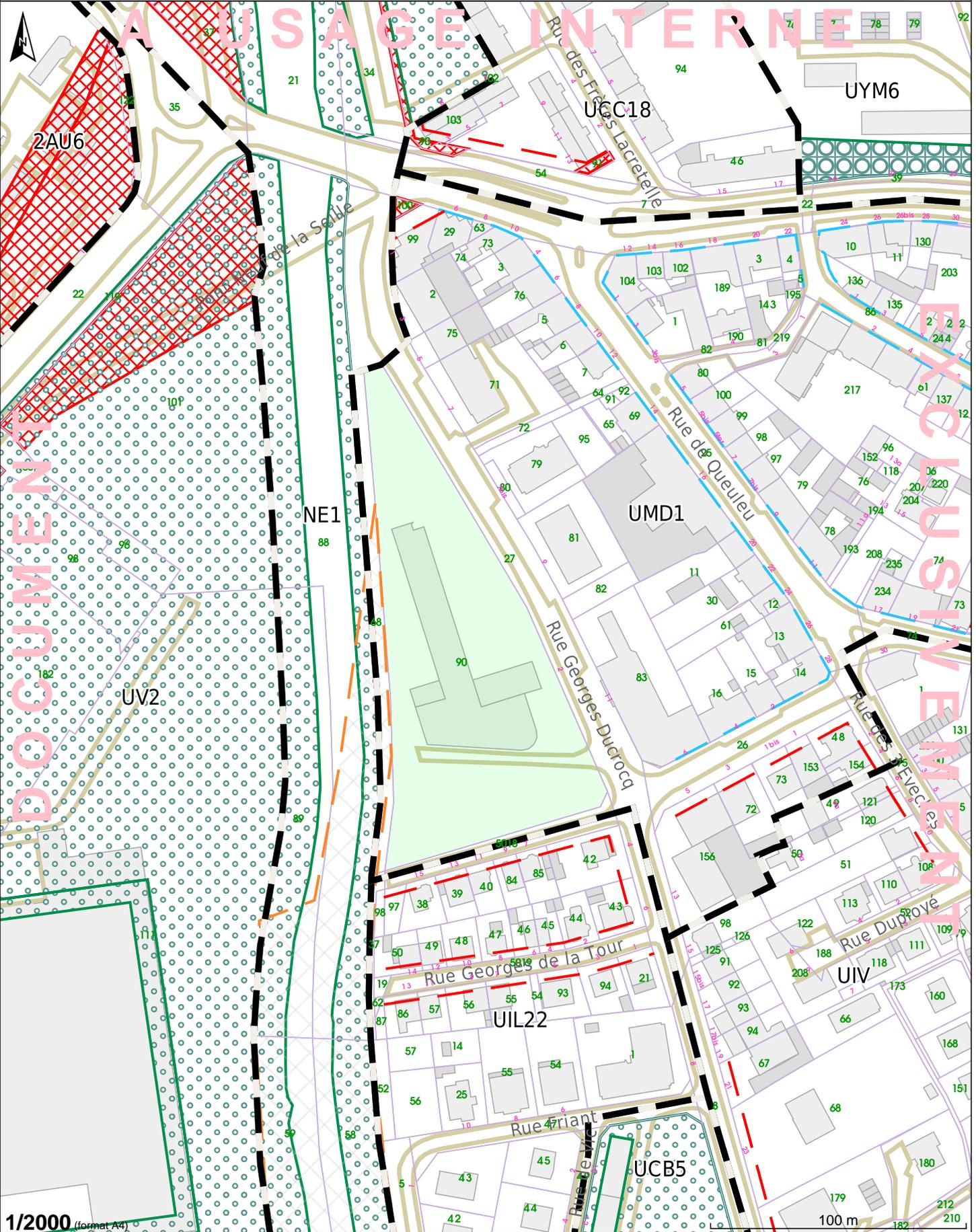
- autorise la cession des 12,8 m² à prendre de la parcelle cadastrée sous section RA n°90 au profit de la Ville de Metz moyennant le prix de un euro,
- autorise le Directeur Général à conclure et engager toutes démarches et tous actes et documents relatifs à cette cession, et notamment l'ajustement de la convention de location globale du foyer du jeune Travailler et la vente de la parcelle concomitamment avec la CAF de la Moselle.

Transmis au Contrôle de Légalité

le :

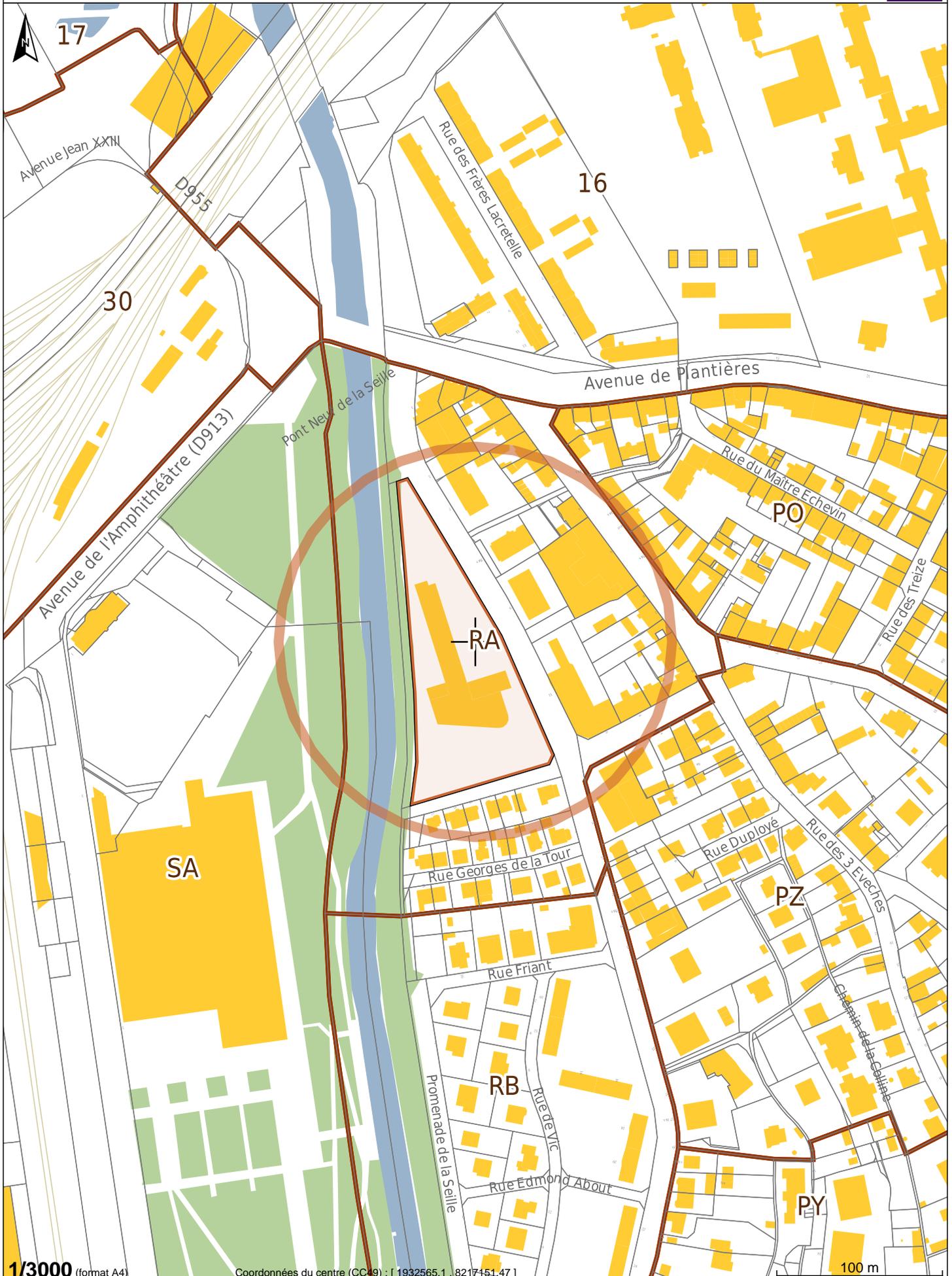
17 DEC. 2015

Metz Section : RA Parcelle : 90 - Sise : 2 Rue Georges Ducrecq - Surface : 9609 m²
Zones POS/PLU : UMD1



CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES (EPIC) - 4 BD DU PONTIFFROY 57001 METZ CEDEX (PROPRIETAIRE)
METZ HABITAT TERRITOIRE (EPIC) - 0010 RUE DU CHANOINE COLLIN 57000 METZ (PROPRIETAIRE)

	Zone PLU		Marge de recul minimale		Alignement		Marge de recul obligatoire des immeubles		Implantation obligatoire des immeubles/alignement
	Emplacement réservé		Limite de PPR		Plantation à réaliser		Espace boisé classé		



RUE GEORGES DUCROCCQ

Réaménagement de la voirie

PLAN VOIRIE



PÔLE MOBILITE ET ESPACES PUBLICS
SERVICE MOBILITE ET DEVELOPPEMENT
N° du Plan : 4630-PRO-10 Echelle: 1/200
Projet de Plan CCAD - Rue Georges Ducrocq
Fond de plan Cadastre, Topographie, Paysage & Espaces Publics
Métropole de Metz - 57000 METZ - LA 463-010



Légende

- trottoir enrobés 0/6 noir
- chaussée enrobés 0/10 noir
- bordanie gris
- bordanie jaune
- asphalte noir
- bordure T3 haute
- bordure T3 haute + CS3
- bordure T3 basse
- bordure T3 basse + CS3
- bordurette P1
- carrefour CC1
- avaloir

